

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté		
AVIS N° 2020 – 15		
Date validation officielle : 17/12/2020	Objet : Liste des espèces déterminantes ZNIEFF Trachéophytes	Vote : unanimité

Examen par l'assemblée plénière du CSRPN

Lors de la séance plénière du 17 décembre 2020, les membres du CSRPN ont entendu la présentation de Gwladys BUFFAT (DREAL) et les éléments complémentaires de Max ANDRE et Olivier BARDET (rapporteurs).

Considérant :

- que cette liste respecte le guide méthodologique national pour l'inventaire en continu des ZNIEFF (2014) ;
- que cette liste résulte de l'exploitation d'un jeu de données BFC très important, s'appuyant sur une approche départementale plutôt que sur les régions naturelles ;
- que cette liste a bénéficié de la collaboration d'experts du domaine ;
- les avis CSRPN :
 - 2018-13 du 11 décembre 2018 sur les listes d'espèces déterminantes à échelle BFC,
 - 2019-01 du 21 mars 2019 sur la méthodologie (arbre de déterminance) pour sélectionner les espèces jugées déterminantes ;
- les remarques du groupe de travail du 4 septembre 2020 et notamment qu'une espèce déterminante n'entraîne pas forcément à elle seule la création d'une ZNIEFF ;
- que les listes seront révisées régulièrement au regard de l'évolution des connaissances sur les taxons, notamment de l'évolution des listes rouges régionales d'espèces menacées.

Le CSRPN :

- valide la liste des espèces déterminantes pour les Trachéophytes, telle que présentée en annexe de cet avis,
- précise que la prise en compte de certains taxons déterminants, potentiellement opportunistes en milieux dégradés, devra se faire au regard de la zone d'intérêt patrimonial dans laquelle ils sont retrouvés.
Cette vigilance sera prise en compte lors de l'élaboration de la méthodologie de création des ZNIEFF.

Le CSRPN émet un avis favorable.

Le Président du CSRPN

Vincent GODREAU



V. GODREAU